



### Le Calendrier du mois

- **Samedi 3 Avril**  
-Cinéma  
20 H 30 Salle Polyvalente  
-Secours Populaire Français Journée Portes Ouvertes  
Local du SPF - Parking des Ferrages
- **Dimanche 4 Avril**  
-Concert Rétina – Chorale « Chants et Amitié »  
17 H Salle Polyvalente
- **Lundi 5 Avril**  
-Réunion des Cavaliers de l'Issole  
20 H 30 Salle Polyvalente
- **Lundi 12 Avril**  
-Foire à la Brocante  
Toute la journée Place de la Gare
- **Vendredi 16 Avril**  
-Réunion des Randonneurs  
18 H Salle Polyvalente
- **Dimanche 25 Avril**  
-Festival des Majorettes  
Toute la journée - Salle Polyvalente

### Petites annonces

- A VENDRE Renault Twingo, pack électrique, 6 CV, année 1995.  
☎ : 04.94.72.27.48
- VENDS cause double emploi, jamais servi, centrale à vapeur, 200 €.   
☎ : 04.94.72.21.72



### Le carnet de Sainte-Anastasie

#### Naissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

- Anthonin BOULEY, né le 16 mars ;
- Elliott PIQUE, né le 21 mars dernier

Nous présentons toutes nos félicitations à leurs parents.

#### Mariage :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Mademoiselle Denise GALBAVA et de Monsieur Guy FRANCHINI, célébré le 28 février.

Nous leur présentons toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

#### Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :  
-Monsieur Marcel BOCQUET, survenu le 21 mars ;  
Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

### Nouveau FLEURS D'ANAIS

- Toutes compositions Florales en Fleurs de soie et sèche ainsi que de la Bouqueteries, Plants et Plantes.
- Sur commande tous travaux de deuil, mariage, baptême, fiançailles, naissance, etc...
- Vend sur les Marchés : le Mardi à GAREOULT, le Jeudi à CARQUEIRANNE et le Samedi à BRIGNOLES.

Mme Véronique SAGLIBENE  
279, Chemin des Bréguières  
83136 STE-ANASTASIE/ISSOLE

☎ : 06.72.93.67.28

### SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS PORTES OUVERTES SAMEDI 3 AVRIL 2004 DE 10H A 12H30 DE 14H30 A 18H

AU FOND DE LA PLACE DES  
FERRAGES  
(PLACE DE LA MAIRIE)  
STE ANASTASIE

RENSEIGNEMENTS  
tél. : 04 94 72 29 50

OUVERTURE TOUS les Mardi et  
Vendredi de 15h à 18h



### Cinéma

La prochaine  
séance de cinéma  
aura lieu le :

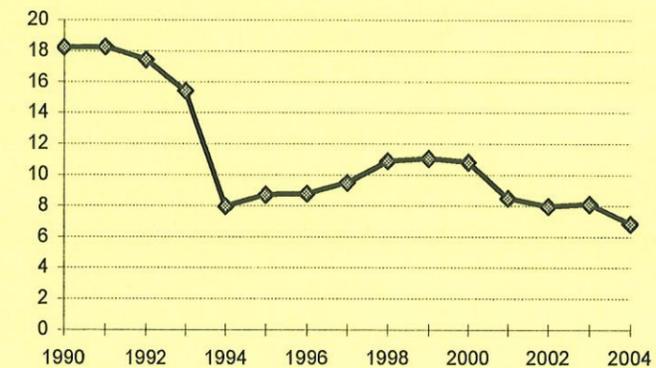
SAMEDI 03 AVRIL  
A 20 H 30  
à la Salle Polyvalente

Au Programme : *PODIUM*

# Sainte-Anastasie



RATIO de la dette (annuités) en %



**Bulletin  
Municipal**

**MARS 2004**

**n°166**

### Le mot du Maire

La tendance de la fiscalité à la hausse est à la baisse !  
Cette formule très à la mode a incontestablement le mérite d'être résolument optimiste et de faire de nous des contribuables heureux.  
En voulant faire plus simple et sans formule « tendance » je dirai que le Conseil Municipal a fait le choix de poursuivre une démarche fiscale et budgétaire engagée depuis des années avec rigueur et modération.  
Pratiquement, cela consiste à ne pas vivre au dessus de nos moyens, à maîtriser autant que faire se peut nos dépenses de fonctionnement tout en maintenant un taux d'investissement garant de notre développement. Le tout encadré par le vote stable de nos taxes de fiscalité locale (ceci depuis 15 ans avec une seule et faible progression en 2002). Nous avons pu ainsi préserver les équilibres essentiels pourtant en concurrence permanente : le maintien des services publics communaux, le fonctionnement des écoles, l'aide à la vie associative, l'action sociale, la protection de notre environnement, et les acquisitions d'espaces et de bâtiments, indispensables au développement et à la qualité de vie à Sainte-Anastasie dans les 10 à 15 ans à venir.  
Quant à notre taux d'endettement, il reste encore bien en dessous de la moyenne nationale ou départementale.  
Enfin, si dans ce budget vous ne verrez plus apparaître de dépenses « déchets des ménages » ce n'est que parce qu'elles réapparaissent en fiscalité additionnelle « intercommunalité ». Il s'agit donc là, d'une vraie fausse bonne nouvelle, puisque contrairement à nos espoirs, nous devons participer pour quelques années encore au remplissage de ce tonneau des Danaïdes.

Jean-Pierre MORIN

E-mail : [s.anastasie@wanadoo.fr](mailto:s.anastasie@wanadoo.fr) site : [www.sainte-anastasie-sur-issolle.fr](http://www.sainte-anastasie-sur-issolle.fr)

## 2 Informations utiles

### ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :  
☎ 04.98.05.15.00

### ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

*Siège Social : 6 Route de Toulon  
83136 Méounes les Montrieux*

Pour le Canton de La Roquebrussanne  
Madame Isabelle GARCIA  
Tél. 04.94.33.97.51

La prochaine permanence aura lieu les  
Vendredis 9 et 23 AVRIL 2004  
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

### ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le Jeudi 1 AVRIL 2004 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).  
Tél. : 04.94.92.27.08

### MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

#### Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40  
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42  
-M. Cuénot 1<sup>er</sup> Adjoint (Urbanisme) :  
04.94.69.64.45  
-Mme Laurent 2<sup>ème</sup> Adjoint  
(Action sociale) :  
04.94.69.64.47

Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,  
de 10 H à 12 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10  
Fax : 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail : [s.anastasia@wanadoo.fr](mailto:s.anastasia@wanadoo.fr)  
Site Internet :

[www.sainte-anastasia-sur-issole.fr](http://www.sainte-anastasia-sur-issole.fr)

Vous pourrez y trouver l'ensemble de ces informations et d'autres plus larges concernant la commune.

### BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,  
Parking des Ferrages le :  
MARDI 11 MAI 2004  
de 14 H 00 à 15 H 00

### POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :  
**06.08.80.45.82**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

### DECHETTERIE

DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET

#### Horaires

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H  
et 15H à 17H30  
Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H  
Fermé le Dimanche et Lundi

### DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083

Téléphone : 10 15 (\*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(\*) en cas de dérangement téléphonique de votre ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour contacter France-Télécom.

### FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult  
☎ : 04.94.04.89.33

### RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ Le **LUNDI 26 AVRIL 2004**  
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

### PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :  
Standard : **04.94.07.08.08**

### A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile  
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).  
Tél. : 04.94.69.44.86

### CALENDRIER DES MEDECINS DE GARDE

- 1 – Le tour des médecins de garde n'est plus public ;
- 2 – En cas d'urgence sur la voie publique téléphoner **au 18 pompiers**
- 3 – En cas d'urgence dans les autres cas téléphoner **au 15 SAMU**.

*Dans ce dernier cas vous aurez la possibilité d'être mis en communication avec un médecin orienteur, qui éventuellement vous donnera les coordonnées d'un médecin de garde.*

## Les poètes de Ste-Anastasia



### Mela (Corse)

Un couple de bergers  
S'était installé  
Il y a quelques années  
Sur un plateau bien retiré

De montagnes, de maquis, de forêts,  
Ils sont entourés

Les sources par minces filets  
Viennent chanter  
Et permettent d'abreuver  
Cochons, chats, chiens, poulets.

Tout ce petit monde vit isolé

Les brebis annoncent leur arrivée  
Les clochettes se mettent à tintinnabuler

Mesdemoiselles les chèvres perchées  
Et bien installées sur les rochers  
Attendent patiemment pour la traite d'être appelées

Cet endroit respire le calme, la sérénité  
On aime s'y arrêter, s'y reposer  
Et dans la maison boire du thé  
Avec Françoise sous ses petits bouquets  
Et avec Philippe discuter

Marie-Annick CONNAN

### Chanson d'Emilie pour la Fête des Grand-mères

Il y en a qui ont des grand-mères  
Et d'autres des arrière grand-mères.  
Moi, j'ai les deux et j'en suis fière !  
Il y a celles qui lisent des histoires  
D'autres qui n'en connaissent pas.  
Je les aime de tout mon cœur,  
Toutes les trois font mon bonheur.

#### Refrain

Le 7 mars, c'est le jour des mamies  
On dit « la fête des grand-mères » ;  
J'ai la chance d'avoir deux mamies  
Et aussi une arrière-grand-mère !

Marie, c'est ma grand-mère  
Marie-Louise, c'est mon autre grand-mère  
Marcelle, c'est mon arrière-grand-mère.  
Vive les super grand-mères !

(refrain)

Y'a celles qui vont aux magasins  
Pour trouver ce qui leur va bien,  
ou bien celles qui toujours restent  
Dans leur maison, semaine et fêtes,  
Pour y faire le grand ménage  
Le grand ménage de printemps !  
Qu'elles soient gentilles ou sévères,  
On les adore, nos grand-mères !  
J'aime mes trois gentilles grand-mères.

Dernier refrain

Le 7 mars, c'est le jour des mamies  
On dit « la fête des grand-mères ».  
J'ai la chance d'avoir deux mamies  
Et aussi une arrière grand-mère.  
BONNE FETE à VOUS, mes GRAND-MERES !

Emilie LAURENT (10 ans ½)

### Un regard

Quand un regard, bien douce flamme,  
En se posant sur vous révèle une belle âme  
-Regard souriant, aimant,  
Chaleureux ou compatissant-  
Vous qui le recevez en êtes enrichi.  
Il vous rend plus heureux, allège vos soucis.

Vous, si malheureux l'instant d'avant,  
Sentez subitement  
Que votre âme se remet à chanter  
Et qu'elle désire poser  
Sur son prochain, à son tour,  
Un regard de bonté et d'amour.

Jeannette CARRIERE

## Arts'Tasie

L'association « Arts'Tasie » a tenu son assemblée générale le 13 Février dernier en présence de Monsieur le Maire. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous faire l'honneur d'assister à notre assemblée générale.

Au cours de cette assemblée a été fixé le montant de la cotisation et arrêté le programme des activités. Le montant de la cotisation a été maintenu à 18 €. Le tarif est inchangé depuis 1999.

Quant au programme des activités, il a été établi comme suit :

- 31 Mai : foire aux croûtes
- mi-Juin : concours d'affiche
- 25 Juin : repas de l'association
- du 16 au 31 Juillet : exposition à la galerie Lantelme au village de La Celle
- 2 et 3 Octobre : exposition annuelle à la Salle polyvalente de Ste Anastasie
- mi-Décembre : apéritif de fin d'année
- tout au long de l'année : visites de musées, d'expositions et d'ateliers de peintres

Bien entendu, nos ateliers continuent leurs activités :

- les jeudis de 14 à 16 h pour les adultes
  - les mercredis de 14 à 15 h pour les enfants.
- Rappelons que l'association met à leur disposition le matériel et les fournitures nécessaires. Durant la séance, les enfants sont pris en charge par deux personnes : un professeur et un membre de l'association pour le secourir. Au total, 6 personnes interviennent, toutes bénévoles.

Les ateliers « adultes » et « enfants » peuvent être visités pendant les heures d'ouverture de ces ateliers.

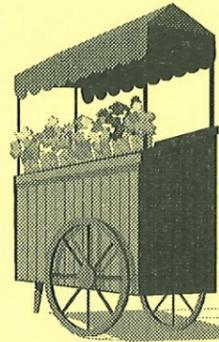
Par ailleurs, l'association a visité de nombreuses expositions, à Toulon, La Seyne, Aix en Provence et Flassans. Au mois de Février dernier, « Arts'Tasie » a visité deux expositions : l'une aux « Chantiers de la lune » à La Seyne sur Mer. Cette exposition baptisée « F comme Vénus », affichait quelques unes des œuvres réalisées par douze peintres connus de diverses tendances artistiques sur le thème éternel de la femme, d'Aphrodite à Vénus. Cette exposition, pleine de charme et de sensualité, était intéressante par la diversité des styles.

L'autre, toujours à La Seyne, à la villa Tamaris. Cette exposition rétrospective, était consacrée à l'œuvre de Bernard Boyer : sa peinture, représentant essentiellement des formes bulbaires et tubulaires aux couleurs acidulées, décontenance quelque peu le visiteur, mais ouvre des perspectives.

La prochaine sortie sera consacrée à la visite de l'atelier du grand peintre Paul Cézanne.

A. ETIENNE

# La vie au village



## Foire aux plants du 9 mai prochain

La foire aux plants, prévue initialement le 8 mai, a été reportée cette année au dimanche 9 mai.

Organisée par « La prouvenço dou temps passa », elle réunit de nombreux commerçants (producteurs de plants de toutes

sortes) mais aussi d'artisans. Plusieurs artisans et commerçants de notre village seront également présents.

Elle a lieu, comme chaque année, au parking des Ferrages, toute la journée.

Pour tous renseignements, s'adresser au Président de l'Association, M. Raphaël CASTALDO : tél. 04.94.72.23.76.

## FOIRE A LA BROCANTE DU LUNDI DE PAQUES

Le 12 AVRIL prochain  
Place de la Gare

aura lieu la foire à la brocante, aux puces et artisanale et le marché paysan qui se tient traditionnellement chaque année, organisé par le Comité des Fêtes.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean-Jacques GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes Tél. : 06.79.55.63.53.

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 mars 2004

**PRÉSENTS :** MMES BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, LALANDEC, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER.

**ABSENTS EXCUSES :** MME BOCQUET donne procuration à M CUENOT, M TOSELLO donne procuration à M SABATIER, M. MANA donne procuration à M MORIN, M. CORBIER.

Sous la Présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire.

### RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations :  
-n°46 du 23/08/2002 ;  
-n°25 du 27/03/2003.

le Conseil Municipal a consenti la cession de diverses parcelles faisant partie du domaine public de la Commune, concernant les projets suivants :

- 1) Le projet de cession d'un terrain communal, qui, suite à un déclassement du domaine public de la commune de Sainte-Anastasie, sera cédé aux époux GRANGER Olivier propriétaires riverains d'une superficie de 52 mètres carrés lieu dit Hameau de Naple qui constituera la parcelle nouvelle A 1483.
- 2) Le projet de cession d'un terrain communal, qui suite à un déclassement du domaine public de la commune de Sainte-Anastasie sera cédé à Madame DOUTRE Ginette épouse TARAMINO Elie pour une superficie de 229 mètres carrés qui constituera la parcelle cadastrale A 1486.

Il indique qu'en application de l'arrêté du 29/12/2003 n°105/03 Monsieur COSTAMAGNA Roger, Géomètre expert désigné comme Commissaire enquêteur a effectué l'enquête publique prévue par la loi.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture faite des observations recueillies au cours de l'enquête ainsi que les conclusions du Commissaire Enquêteur ;  
Considérant que ces projets ne constituent pas de préjudice pour la Commune ;  
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à ces affaires.

### INDEMNITE FORFAITAIRE POUR LES ELECTIONS REGIONALES 2004

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Attaché Territorial (secrétaire générale) peut obtenir une indemnité forfaitaire complémentaire pour travaux supplémentaires à l'occasion des élections régionales de 2004. Cette indemnité est calculée sur la base de l'indemnité mensuelle des attachés territoriaux par tour de scrutin coefficient 3.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :  
d'octroyer cette indemnité à la Secrétaire Générale.  
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2004 de la commune, en dépense à l'article 6411.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Acquisition foncière en vue de la réalisation d'équipements publics

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 03/10/2003 n°66/2003 il avait été décidé de l'acquisition de la cave coopérative et des espaces attenants.

Il propose de solliciter du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible pour l'aider à financer cette acquisition.

Il présente l'acte d'engagement de la commune à réaliser sur les parcelles acquises avec l'aide de la Région le projet d'équipements publics qui devra intervenir dans un délais de 4 ans à compter du mandatement de la subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Régional une subvention la plus élevée possible et approuve l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement Régional et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

### INDEMNITE DE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT POUR 2003

Par circulaire du 20/01/2004 Monsieur le Préfet du Var nous demandait de bien vouloir délibérer sur la proposition d'augmentation de 2 % qui porterait l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2003 à 2 719 €.

Le différentiel entre le montant de l'IRL (2 719 €) et la dotation versée par l'Etat aux communes pour les instituteurs logés (soit 2 425 €) ressort d'un financement à la charge de la collectivité.

Les communes auront donc à verser à chaque instituteur non logé et qui n'est pas intégré dans le corps des professeurs d'école un montant annuel de 294 € pour 2003. Ce versement s'ajoute évidemment à la majoration de 25 % pour situation familiale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au montant de l'indemnité proposé pour l'année 2003, soit 2 719 €.

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 mars 2004

**PRÉSENTS :** MMES BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JRAVER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, TOSELLO.

**ABSENTS EXCUSES :** MME BOCQUET, M. CORBIER donne procuration à M MORIN, M. SABATIER donne procuration à M. ISTRIA.

*Sous la Présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire.*

### SENTIERS DE RANDONNÉE

Dans le cadre du développement de la randonnée et de la promenade pédestre, équestre et en V.T.T. dans la Provence Verte, l'Office Intercommunal du Tourisme de la Provence Verte a sollicité les communes pour leur fournir des itinéraires s'inscrivant dans cette démarche.

Après étude des possibilités offertes sur son territoire et sélection d'itinéraires (voir tracés sur les cartes en annexe), le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie sur Issole s'engage à établir si nécessaire des conventions de passage sachant que la dite convention règlera d'un commun accord les problèmes d'entretien, de balisage et de mise au point des responsabilités partagées. Il s'assurera également de la signature d'un contrat d'assurances concernant la pratique de la randonnée. L'Office Intercommunal de Tourisme de La Provence Verte n'assurera que la promotion de ces sentiers.

### VOTE DU BUDGET 2004 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Eau et Assainissement 2004.

- Dépenses d'Exploitation.....: 99 754 €
- Recettes d'Exploitation .....: 99 754 €

- Dépenses d'Investissement .....: 225 400 €
- Recettes d'Investissement .....: 225 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget 2004 Eau et Assainissement.

### VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2004

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Budget de la Commune pour 2004

- Dépenses de Fonctionnement..... 1 227 561 €
- Recettes de Fonctionnement..... 1 227 561 €
- Dépenses d'Investissement ..... 626 641 €
- Recettes d'Investissement ..... 626 641 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget Communal 2004.

### VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

1. Ecole de tennis	3 000 €
2. Club de Volley-Ball	400 €
3. Boulistes	915 €
4. Les Randonneurs de Ste-Anastasie	350 €
5. Club de Football	2 000 €
6. Boucles de l'Issole	1525 €
7. Société de Chasse	305 €
8. Amicale des donateurs de Sang	305 €
9. Médailleurs Militaires	305 €
10. Secours Populaire	305 €
11. Souvenir Français	200 €
12. Anciens Combattants	200 €
13. Les Varois Vers les Autres	305 €
14. Fondation Alexis Danan	153 €
15. Association Culturelle de Carnoules (pour Ecole de Musique)	949 €
16. C.C.A.S	7 623 €
17. Association du Personnel Communal	1 500 €
18. Chants et Amitié	610 €
19. Ass Sportive du Collège de Garéoult	153 €
20. A.S.A. des Arrosants (Subvention Exceptionnelle)	153 €
21. Comité des Fêtes	7 623 €
22. Cavaliers de l'Issole	600 €
23. Association Arts'Tasie	600 €
24. Club de Rugby	500 €
25. Club Danse Tasie	400 €
26. Association des majorettes	1 200 €
27. Club de Judo	1 200 €
28. Club Danse Country	305 €
29. Club Tahiti Nui	305 €
30. Club de Roller in line Hockey	305 €
31. Association des Engagés Volontaires	305 €
32. Association l'Oustaounet Garéoult	153 €
33. Sapeurs Pompiers de Garéoult	305 €
34. Gym Danse Tasie	380 €
35. Club de Badminton	750 €
36. Club d'Echecs	305 €
37. Ass. La provence du temps passé	305 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions désignées ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au budget primitif de la commune article 65748.

### CESSION D'UNE PARCELLE – EPOUX GRANGER

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 août 2002 n°46/02, il avait été décidé la cession d'une parcelle du domaine public de la commune. Après l'établissement du document d'arpentage qui a permis le numérotage de la parcelle A 1483 au lieu-dit Hameau de Naple et l'enquête publique permettant le déclassement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu d'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, lui donne pouvoir pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction avec Maître EMERIC, Notaire à Garéoult.

- Débroussaillage.
- Entretien des espaces verts (Ferrages, cimetière).
- Entretien dans les écoles.



## La vie associative

### Secours Populaire Français



Le comité de Ste ANASTASIE vous remercie pour votre générosité lors de la St Valentin et pour l'achat des billets de l'opération de don'actions.

La liste des gagnants est à votre disposition au local du Secours populaire.

L'assemblée générale aura lieu au mois de Mai, la date vous sera communiquée sur le prochain bulletin municipal.

Jo Peyrachon

### Le Twirling bâton de la vallée de

#### l'Issole 2<sup>ème</sup> festival de majorette

Le 2<sup>ème</sup> festival organisé par les majorettes du Twirling bâton de la vallée de l'Issole aura lieu à la salle polyvalente de Sainte-Anastasie.

Le 25 AVRIL 2004

Le festival débutera à 9 H, une buvette et un service de restauration sera mis à disposition, en fin d'après-midi le festival se terminera par la remise des trophées aux participants.

La direction

### Club des Cigales

Le Club des Cigales en participation avec une association de Six-Fours vous informe des possibilités de voyages programmés du :

- 9 au 15 mai : Les lacs italiens et Venise.  
Coût 580 € en pension complète.  
Reste 13 places.
- 12 au 19 juin : Découverte des Pays basques français et espagnol.  
Coût 420 € en ½ pension.  
Reste 18 places
- 22 au 29 septembre : Circuit des villes impériales.  
Coût 686 € en pension complète.  
Reste 3 places.
- 11 au 20 octobre : Séjour en Andalousie.  
Coût 540 € en pension complète.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions, téléphonez à la présidente des Cigales au 04.94.72.21.98 avant le 15 avril 2004.

Merci.

### Chant et Amitié **Opération « Mille chœurs pour un regard »**

Comme l'an passé, et dans le but de participer à l'œuvre de « Rétina France », les choristes donneront un concert, sous la direction de Françoise Titeux,

**le dimanche 4 avril 2004**

**à 17 H**

**à la salle polyvalente de Sainte-Anastasie.**

En cette occasion, nous aurons le plaisir d'accueillir l'ensemble vocal de Méounes qui, sous la direction de Claudine Clément, a souhaité se joindre à nous.

Au programme, quelques morceaux choisis du répertoire de chacune des chorales puis, en fin de soirée, nous unirons nos voix pour des chants en commun.

Le prix de l'entrée est fixé à 5 euros et la recette sera intégralement reversée à l'association « Rétina France » au profit de la recherche médicale en ophtalmologie.

Venez nombreux vous associer à la réussite de cette belle manifestation caritative.

Une choriste.

## Séjour de vacances pour enfants handicapés

Dans le cadre d'un accord avec l'O.D.E.L., l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.) accueille depuis 1973, en été, un certain nombre d'enfants ne fréquentant pas, en raison d'un handicap, les structures scolaires habituelles, réalisant cet accueil dans un Centre de vacances traditionnel auquel ne peuvent participer que les adhérents de l'A.P.A.J.H., à jour de leur cotisation. Le montant de la cotisation pour l'année 2004 s'élève à 34 €, à verser au moment de l'inscription par chèque à part.

Pour tout renseignement contacter l'A.P.A.J.H. au 04.94.36.07.96



## Monsieur Aristide Juraver à l'honneur

A l'occasion de leur dernière Assemblée Générale les Médaillés de la 1754<sup>ème</sup> Section de Sainte-Anastasia et de Forcalqueiret ont témoigné de leur reconnaissance à M. Aristide JURAVER, Adjoint au Maire à Sainte-Anastasia. Un diplôme décerné au plan national a été remis officiellement par Madame Josette PONS, Député du Var en présence de Monsieur Gérard FABRE, Conseiller Général, et naturellement de Jean-Pierre MORIN, Maire de Sainte-Anastasia.

## Le printemps des oliviers

Cette année encore nous devons à Monsieur Albert VENTRE une taille bénévole et dans les règles de l'art des oliviers situés sur les espaces publics de la commune. Nous lui adressons nos remerciements.

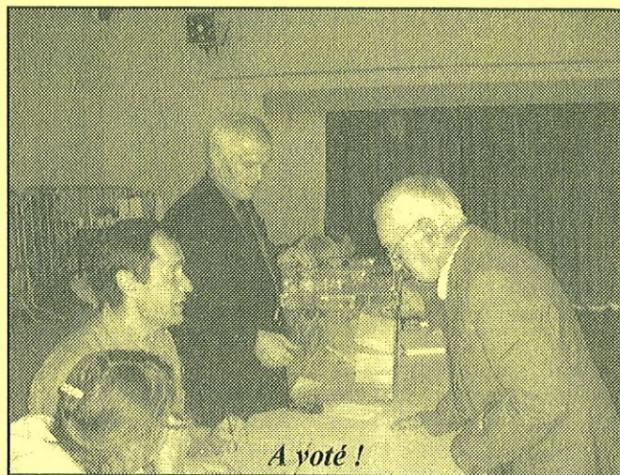
## ELECTION REGIONALES

Nombre d'inscrits : 1329

## Scrutin du 21 mars 2004

- Nombre de votants : 777
- Nombre d'exprimés : 753
- Blancs ou nuls : 24

Liste conduite par :	Voix obtenues
Alain PERSIA	7
Renaud MUSELIER	157
Alain VAUZELLE	21
Aline VIDAL-DAUMAS	14
Michel VAUZELLE	228
Samuel JOHSUA	38
Patrice MIRAN	38
Franck VIDAL	0
Philippe SANMARCO	16
Abel DJERARI	0
Guy MACARY	226
Jérôme de ROCQUIGNY	3
Jean-Marie MURE-RAVAUD	5



## Scrutin du 28 mars 2004

- Nombre de votants : 803
- Nombre d'exprimés : 778
- Blancs ou nuls : 25

Liste conduite par :	Voix obtenues
Michel VAUZELLE	335
Renaud MUSELIER	222
Guy MACARY	221

## Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé



- Réalisation d'une jardinière en rocaille devant le cimetière.
- Mise en place de bornes et de jardinières anti-stationnement placette de l'église.
- Installation d'un branchement d'eau au nouveau cimetière.
- Mise en place de bancs et tables au Pré de Naples, Pré de la Font et Chemin de la Rouquette.

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT Approbation du compte de gestion 2003 de Monsieur BELLUOT Receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2003 ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2003, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2003

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 2003 au Budget annuel du service de l'eau et de l'assainissement est de 254 773.99 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter une partie de cet excédent 2003, soit 45 000 € au financement des dépenses d'investissement, article 1068 du Budget 2004 réparti comme suit :

- 30 000 € au Budget Eau
- 15 000 € au Budget Assainissement

Le reste est repris en section d'exploitation du Budget 2004 : 47 785.81 € article 002 Excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 32 574 € au Budget Eau
- 15 211.81 € au Budget Assainissement

En ce qui concerne le résultat d'investissement 161 988.18 € il est reporté au compte 001 excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 47 515.03 € au Budget Assainissement
- 114 473.15 € au Budget Eau

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

## BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2003

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 2003 au Budget Communal est de 205 174.43 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- un solde d'exécution positif de 263 029.27 € en fonctionnement
- et un solde d'exécution négatif de 57 854.84 € en investissement.

Il convient donc d'affecter une partie de cet excédent 2003, soit 120 000 € au financement des dépenses d'investissement article 1068 au Budget soit 143 029.27 €, au compte 002 excédent antérieur reporté et le solde d'exécution déficitaire au compte 001 solde l'exécution déficitaire en investissement. Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

## PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les montants votés en 2003 soit :

- le m3 pour l'eau : 0.17 € (1.10 F)
- le m3 pour l'assainissement : 0.55 € (3.60 F)
- prime fixe eau : 7.62 € (50 F)
- prime fixe assainissement : 0.76 € (5 F)

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er AVRIL 2004.

## BUDGET COMMUNAL Approbation du compte de gestion 2003 de Monsieur BELLUOT Receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2003 ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2003, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition de l'année 2003 soit :

- Taxe d'habitation	9.88 %
- Taxe sur le foncier bâti	19.50 %
- Taxe sur le foncier non bâti	87.35 %
- Taxe Professionnelle	24.68 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2003 - M14

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CUENOT Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2003 dressé par Monsieur MORIN Jean-Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, qui se résume ainsi :

### FONCTIONNEMENT

▪ Dépenses	1 101 519.29 €
▪ Recettes	1 364 548.56 €
Soit un excédent de 263 029.27 €	

### INVESTISSEMENT

▪ Dépenses	361 028.16 €
▪ Recettes	303 173.32 €
Soit un déficit de 57 854.84 €	

Résultat net : un excédent de 205 174.43 €. Approuvé à l'unanimité.

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2003 - M49

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CUENOT Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2003 dressé par Monsieur MORIN Jean-Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, qui se résume ainsi :

### EXPLOITATION

▪ Dépenses	28 060.86 €
▪ Recettes	120 846.67 €
Soit un excédent de 92 785.81 €	

### INVESTISSEMENT

▪ Dépenses	9 242.90 €
▪ Recettes	171 231.08 €
Soit un excédent de 161 988.18 €	

Résultat net : un excédent de 254 773.99 €. Approuvé à l'unanimité.

## ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE BOUYGUES TELECOM

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention liant la Commune de Sainte-Anastasia à Bouygues Télécom dénommé dans le contrat « Bouygtel ».

Par le contrat joint appelé « convention » le contractant (la commune) met à disposition de Bouygtel, qui accepte, un ou plusieurs emplacements dépendant d'un immeuble sis à Ste-Anastasia sur Issole, Stade Municipal, cadastré Section C, n°512 afin d'installer une station relais comprenant au maximum les équipements décrits en annexe et dénommés « équipements techniques ». Ces emplacements représentent une surface d'environ 46 m<sup>2</sup>.

Le montant de la redevance perçue par la commune est de 4 000 euros par an.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

En application du nouveau dispositif d'aide aux communes mis en place par le Conseil Général, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur une demande groupée d'aide financière. Cette demande exprimée au 1<sup>er</sup> avril 2004 intègre des projets inscrits au programme de mandat de la Commune de Sainte-Anastasia/Issole.

### 2<sup>ème</sup> Thématique du Régime Général

1. Fourniture et installation de trois climatiseurs réversibles	19 230.00 € H.T.
2. Fourniture jeux d'enfants	5 476.00 € H.T.
3. Equipement informatique	926.00 € H.T.
4. Tondeuse auto-portée	4 326.00 € H.T.
5. Fourniture de ventilateurs pour la salle polyvalente	1 205.00 € H.T.
6. Fourniture abris conteneurs ordures ménagères	632.00 € H.T.
7. Fourniture de rampes de ralentissement de la circulation	3 947.00 € H.T.
<b>TOTAL :</b>	<b>35 742.00 € H.T.</b>

Le Conseil Municipal, après entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide de solliciter du Conseil Général une subvention dans le cadre du régime général thématique : acquisitions et équipements divers au taux de 80 %.

## CESSION D'UNE PARCELLE - TARAMINO Ginette

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mars 2003 n°25/03, il avait été décidé la cession d'une parcelle du domaine public de la commune. Après l'établissement du document d'arpentage qui a permis le numérotage de la parcelle A 1486 et l'enquête publique permettant le déclassement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu d'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, lui donne pouvoir pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction avec Maître Elisabeth GONTHIER, Notaire à BESSE SUR ISSOLE.

## PRET BONIFIE PAR LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les investissements suivants :

▪ Acquisitions foncières :	152 450 €
▪ Extension école primaire :	60 000 €
▪ Climatatisation mairie :	17 550 €

il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 230 000.00 € sur 20 ans avec prise en charge d'une quote-part d'intérêts par le Conseil Général du Var.

Le Crédit Agricole a fait les propositions suivantes :  
Montant : 230 000 €, Durée : 20 ans, Taux fixe : 4.16 %, Périodicité : annuelle, pas de frais de dossier ni de parts sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
-décide de contracter un prêt de 230 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,  
-décide de solliciter la bonification d'intérêts par le département du Var,  
-décide d'affecter le montant de ce prêt aux projets désignés ci-dessus,  
-mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

## ACQUISITIONS FONCIERES POUR EXTENSION DU PARKING DES ECOLES

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe de l'école primaire le besoin d'extension du parking des écoles primaire et maternelle s'avère une nécessité.

Compte-tenu de ce besoin évalué par la Commune mais également exprimé par de nombreux parents d'élèves, la Commune se voit contrainte d'acquérir un espace destiné à cet usage jouxtant le parking actuel.

L'opportunité d'une telle acquisition s'étant présentée, le Maire propose d'acquérir les parcelles classées en zone N.C. du P.O.S. :

-n°840 Section D, d'une superficie de 7 ares, appartenant à Madame Danièle GRANGER ;  
-n°841 Section D, d'une superficie de 7 ares, appartenant à Messieurs Alain et Patrick JACOLOT BENESTAN.

Le Maire indique qu'une concertation avec les propriétaires a permis de fixer à l'amiable le montant de cette acquisition à 9 146.94 € soit 13.06 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition de ces deux parcelles aux conditions proposées et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ces transactions traitées par Maître EMERIC, Notaire à Garéoult.

## SERVICE +

Besoin de quelqu'un pour vos :

* Travaux ménagers	Catherine Demissy
* Repassage	Ste Anastasia
* Commissions	Tél : 04.94.72.22.49
* etc ...	Port : 06.17.82.89.17
Appeler au :	

## MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE

Le retrait des communes membres et l'adhésion des communautés de communes au Syndicat Mixte de Développement du Centre Ouest Var a nécessité une refonte des statuts du syndicat.

Les modifications apportées aux statuts portent d'une part sur la représentation des membres adhérant au syndicat, d'autre part sur les compétences du syndicat, compétences précisées par les communes lors de leurs transferts aux communautés de communes et la demande d'adhésion des communautés de communes au syndicat mixte.

Les nouveaux statuts vous ont été approuvés par délibération n°27/2003 lors du comité syndical du 3 décembre 2003 (hormis la compétence pour « l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriales »).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Développement du Centre Ouest Var dénommé dorénavant « **Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte** ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Développement du Centre Ouest Var dénommé dorénavant « **Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte** ».

## A.D.S.L.



## Liaison Haut Débit

Au cours de ce mois plusieurs personnes se sont inquiétées des réponses obtenues lors de leurs contacts auprès de France-Télécom :

-« la commune ne serait pas éligible de l'A.D.S.L. ? »

-« le raccordement ne se ferait pas avant longtemps ! »

-« obligation de souscrire un engagement bas débit pour pouvoir, ultérieurement, passer un contrat haut débit ».

De telles informations se devaient d'être portées à la connaissance de nos interlocuteurs de France-Télécom et du Conseil Général.

D'une part, parce que les pratiques commerciales de WANADOO, au vu de la concurrence, le placent en position de monopolistique ; d'autre part, parce que la municipalité ne peut cautionner de tels agissements. Nos différents interlocuteurs ont promis d'intervenir auprès des instances décisionnelles. Acceptons-en l'augure !! Cependant restons résolument optimiste quant à l'arrivée de l'ADSL à Sainte-Anastasia, en maintenant la « pression » auprès des autres fournisseurs d'accès afin qu'ils participent au processus mis en place par France-Télécom. Quant au procédé WI-FI (Wireless Fidelity), il est surtout implanté dans les zones rurales les plus reculées. Ses coûts d'investissement et de connexion, la mise en place d'antenne satellitaire, ne militent pas en sa faveur.